Par le chômage, vers une autre société

Autor(en): **Gavillet, André**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **30 (1993)**

Heft 1139

PDF erstellt am: **24.05.2024**

Persistenter Link: https://doi.org/10.5169/seals-1011694

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.
Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.
Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Ein Dienst der *ETH-Bibliothek*
ETH Zürich, Rämistrasse 101, 8092 Zürich, Schweiz, www.library.ethz.ch

http://www.e-periodica.ch

Domaine Public

DP

JAA
1002 Lausanne

16 septembre 1993 – nº 1139
Hebdomadaire romand
Trentième année

Par le chômage, vers une autre société

La crise économique est tombée en plein désarroi idéologique. Au gâchis social il n'était pas possible d'opposer les remèdes de la pharmacopée de papa (rupture avec le capitalisme, nationalisationn, keynesianisme, etc). Et pourtant, précédant le débat théorisé, se mettent en place les données d'une autre société. Le traitement du chômage en est la preuve principale. Cela, au moins, s'inscrit dans une continuité de réflexion. Philosophes et économistes, libéraux ou socialistes, sont toujours partis du postulat que l'organisation de la société ne saurait se retourner contre elle-même.

Les premières manœuvres, le positionnement, précèdent donc la théorisation des enjeux. Sur le terrain, ça bouge. Preuve en soit le référendum dépassé de l'Union syndicale sur l'arrêté fédéral urgent. Le dispositif principal de cette loi provisoire, c'est la prolongation de 300 à 400 jours du droit à l'indemnisation. Il devrait être repris dans la loi, actuellement en consultation. C'est cette disposition qui est visée par les modèles patronaux, tel celui de l'UBS. C'est la raison principale du soutien de la droite économique au référendum; elle cherche à en squatter le résultat éventuellement négatif.

Au-delà de ces péripéties misérablement tactiques et référendaires est posée la question de base. Une société peut-elle, en plus des autres coûts sociaux, ceux de la santé, de la formation et des retraites, consacrer une part importante de ses ressources pour financer l'organisation non productive du travail ? L'économie suisse a-t-elle 6 ou 7 milliards à disposition, elle qui en était jusqu'ici exonérée (de même qu'elle se dispense de toute contribution à la solidarité européenne) ?

A partir de ce fait fondamental s'organise toute une systématique *(lire l'article de Claude Bossy, page 2)*. Certains mettent en cause les excès intercontinentaux du libre échange et de la libre circulation des capitaux flottants. D'autres contestent le financement du coût du chômage. Ils préconisent d'abord la réduction de la prise en charge par l'assurance (six mois, puis soutien ciblé). A défaut, ils demandent qu'on ne charge pas l'économie. Il faut remarquer que si une des causes du chômage tient aux progrès de l'automatisation, liés à l'informatique, il est illogique de rendre la machine plus concurrentielle en alourdissant le coût du travail. La dispute sur le financement génère plusieurs sous-propositions.

Paradoxalement, des hommes prompts à dénoncer l'Etat-Providence demandent que les charges sociales soient fiscalisées, ce qui ne les empêchera pas de critiquer à un autre moment l'augmentation de la quote-part des prélèvements étatiques. Le gouvernement Balladur a emprunté cette voie en fiscalisant les allocations familiales, c'est-à-dire en les mettant à la charge du budget.

Mais s'il faut augmenter les ressources de l'Etat ? Plusieurs pensent, à la manière française, à une contribution sociale généralisée (CSG). Prélevée sur tous les revenus, elle élargit la solidarité en faisant participer les non actifs (et les chômeurs eux-mêmes !); elle frappe aussi le revenu des capitaux. D'autres préfèrent imaginer recourir à une augmentation de la TVA. Mais, question gigogne, la TVA n'a-t-elle pas pour but de favoriser l'investissement et de privilégier la machine contre le travail ? *(Lire les articles page 3.)*

La position première de la gauche dans ce total réexamen est de défendre le principe d'une indemnisation portée à 400 jours. A partir de là s'ouvre le libre champ de la négociation. Car il faut tout faire pour que soit évitée l'induration du chômage de longue durée. On renvoie à nos propositions sur le congé en cours d'emploi. Même ouverture sur une CSG ou plus simplement sur l'élargissement de l'astreinte à la cotisation-chômage.

La certitude, c'est que l'organisation de la solidarité se pose en termes inédits. Il y a des champs nouveaux pour l'imagination constructive.

AG